

LE 19 AOÛT 2019
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi dix-neuf août deux mille dix-neuf, à vingt-deux heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

747-08-2019	Signature de formulaires concernant la zone d'intervention spéciale (ZIS). (X6 115)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet dernier, le Gouvernement du Québec adoptait un décret visant à instaurer une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE cette ZIS touche des zones inondables de grand courant (récurrence 0-20 ans) déjà cartographiées à notre schéma d'aménagement, en plus des secteurs inondés en 2017 et en 2019 selon la carte produite par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les rues Beaumont, Aumont et Bourbonnière ainsi que pour le chemin Dumoulin et la route Sir-Wilfrid-Laurier, dans les secteurs de Saint-Canut et Saint-Jérusalem, plus précisément les lots 1 846 923, 1 846 919, 1 846 911, 3 909 752, 2 521 335, 1 846 902, 4 785 147, 1 846 803, 1 896 898, 1 896 899, 1 846 993, 1 847 125 et 1 847 284, n'ont pas été inondées en 2017 ni en 2019 et que celles-ci peuvent être exclues de l'application du décret;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme à signer le formulaire relatif à la zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de retirer une partie des rues Beaumont, Aumont et Bourbonnière

ainsi que pour le chemin Dumoulin et la route Sir-Wilfrid-Laurier, dans les secteurs de Saint-Canut et Saint-Jérusalem, plus précisément les lots 1 846 923, 1 846 919, 1 846 911, 3 909 752, 2 521 335, 1 846 902, 4 785 147, 1 846 803, 1 896 898, 1 896 899, 1 846 993, 1 847 125 et 1 847 284 et transmettre lesdits formulaires au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que tout document nécessaire.

M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 748-08-2019), COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

748-08-2019	Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots appartenant à Marguerite Binette (Paiement), dans le secteur de Saint-Augustin (lots 5 130 511 et 3 494 261). (G7 113 N11697 #106571 ou G7 113 N11697)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation de « Marguerite Binette (Paiement) » ou de tout autre propriétaire, à des fins publiques, les lots 5 130 511 et 3 494 261, dans le secteur de Saint-Augustin.

De mandater le directeur général à entreprendre toutes négociations pour l'acquisition de gré à gré des lots et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le cas échéant, de mandater « *Lalonde Geraghty Riendeau* » pour entreprendre les procédures en expropriation et représenter la Ville de Mirabel dans ce dossier.

M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

749-08-2019	Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie d'un lot appartenant à Plans Andante inc., dans le secteur de Saint-Augustin (ptie lot 6 279 651). (G7 100 N11697 #106572 ou G7 113 N11697)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation de « Plans Andante inc. » ou de tout autre propriétaire, à des fins publiques, une partie du lot 6 279 651, d'une superficie approximative de 18 500 mètres carrés, dans le secteur de Saint-Augustin.

De mandater le directeur général à entreprendre toutes négociations pour l'acquisition de gré à gré du lot et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le cas échéant, de mandater « *Lalonde Geraghty Riendeau* » pour entreprendre les procédures en expropriation et représenter la Ville de Mirabel dans ce dossier.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière